

Raymond Weber

La politique culturelle au Luxembourg : un bilan personnel

forum a demandé à Raymond Weber, ancien directeur de la culture au Luxembourg sous l'égide du ministre Robert Krieps et fort d'une expérience pluriannuelle à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe, de jeter un regard en arrière sur 35 ans de politiques culturelles sur le plan national et international. Il ose aussi un regard en avant sur les défis que devra affronter une politique culturelle dans un proche avenir.

Hier

Quand j'ai débuté au ministère des Affaires culturelles, en janvier 1975, le ministre Robert Krieps m'a tout de suite demandé de réfléchir sur une stratégie cohérente en matière de développement culturel. Indépendamment des projets concrets mis progressivement en place, tels que les semaines de la culture¹ ou les sensibilisations à la protection et à la sauvegarde du patrimoine historique et architectural (avec la mise en valeur non seulement des châteaux et châteaux-forts, mais aussi du patrimoine rural et du patrimoine industriel), le ministre Krieps a tenu, à travers le rapport annuel du ministère, à impliquer la Chambre des députés dans la discussion autour des grands enjeux et de l'action culturelle. Tout comme il a jugé utile de réunir les principaux acteurs culturels dans un Conseil national de la culture, leur permettant ainsi à se prononcer sur les grands projets du ministère et à constituer une « boîte à idées » pour de nouvelles innovations et réformes.

Il est vrai qu'à l'époque, en matière de politique culturelle, on « bricolait » quelque peu, empruntant des idées et des manières de faire qui avaient déjà fait leurs preuves dans les pays voisins (p.ex.: le premier bibliobus était mis

à la disposition du Grand-Duché par nos amis belges ; autre exemple : la première note que j'ai faite, en 1983, sur une future utilisation culturelle de l'ancienne prison du Grund, s'inspirait beaucoup de structures culturelles que

A l'époque Krieps, on « bricolait » quelque peu, empruntant des idées et des manières de faire qui avaient déjà fait leurs preuves dans les pays voisins.

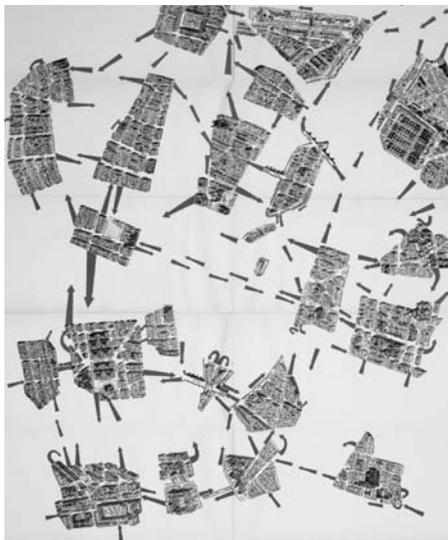
j'avais pu visiter à l'étranger, les Maisons de la Culture à Amiens et à Grenoble, les centres culturels de rencontre à Royaumont et à Pont-à-Mousson, les centres culturels en Belgique et les *Soziokulturelle Zentren* en Allemagne).

Alors que j'étais devenu directeur du développement culturel et de la création artistique à l'UNESCO, en 1984, j'ai pu continuer cette réflexion et action sur les politiques culturelles, en essayant de traduire, politiquement, la nouvelle définition, anthropologique et large de la culture, en termes d'action culturelle, au niveau mondial et aux niveaux na-

tionaux et régionaux et en mettant en place la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), destinée à affirmer et à faire reconnaître les nouveaux rôles de la culture, au niveau sectoriel (tel que défini par les attributions d'un département ministériel) et au niveau interdépartemental et interministériel. Cette période à l'UNESCO me permettait aussi de comprendre, notamment à travers les exemples africains, combien une politique culturelle dépendait de l'identité (ou plutôt des identités) d'une communauté ou d'un peuple, du contexte économique local et du poids que pouvait avoir (ou ne pas avoir) un ministre de la culture dans un gouvernement.

Quand j'ai rejoint, en 1990, le Conseil de l'Europe, d'abord comme conseiller spécial de la Secrétaire générale, Mme Catherine Lalumière, puis comme directeur de l'enseignement, de la culture et du sport, je me suis trouvé face à deux défis majeurs :

Comment faire évoluer les *Cultural Policy Reviews* que le Conseil de l'Europe avait mises en place, s'inspirant d'une part des évaluations de l'OCDE en matière de systèmes d'enseignement et se fondant, d'autre part, sur des programmes développés par le Conseil de la



Extrait du Guide psychogéographique de Paris de G.-E. Debord, 1957

coopération culturelle sur les villes, les régions et les quartiers ?

Comment aider les pays post-communistes qui rejoignaient progressivement la Convention culturelle européenne, puis le Conseil de l'Europe, à mettre en place des politiques culturelles démocratiques et innovantes, alors qu'ils sortaient d'une époque où la politique culturelle avait été surtout un instrument de propagande au service du parti unique et où ils héritaient de structures culturelles lourdes et souvent inefficaces, tout cela dans un contexte où la situation financière et économique des pays ne poussait guère les gouvernements à investir dans la culture, et notamment dans « la culture en train de se faire » ?

Enfin, ces dernières années, j'ai pu réfléchir, dans le cadre de l'UNESCO et de l'UE, sur la refondation des politiques culturelles, à partir de la protection et de la promotion de la diversité culturelle d'une part et du nouveau paradigme « culture et développement » d'autre part. Cette réflexion concerne à la fois les politiques culturelles elles-mêmes, qui doivent faire face à de nouveaux enjeux (tels que les industries culturelles, les technologies de l'information et de la communication, l'accès à la culture et les droits culturels, le développement de la participation et de la citoyenneté culturelles, les nouveaux acteurs de la coopération culturelle, la gouvernance culturelle, etc.), mais aussi l'influence que la politique culturelle pourra exercer, de manière transversale, sur

d'autres politiques, notamment dans les domaines économique, social, et sur les relations internationales, y compris en matière de coopération au développement et de développement durable.

Les conclusions que j'aimerais tirer de tout cet engagement au service des politiques culturelles, sont multiples :

Nous avons besoin, aujourd'hui plus que jamais, de politiques culturelles clairement affirmées et définies, avec des objectifs clairs, des infrastructures, équipements et instruments nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que des évaluations régulières et transparentes.

Concernées par des enjeux technologiques, commerciaux et d'intégration des communautés culturelles, mais également préoccupées par des problématiques liées aux capacités d'intervention des États (adaptabilité de leurs actions culturelles, rationalisation des

**L'acte créatif, l'art en action,
peut être plus important
que l'œuvre d'art elle-même.**

ressources culturelles...), les politiques culturelles dépassent de nos jours les intérêts sectoriels du monde des arts et de la culture pour embrasser des problématiques aussi larges et variées que la protection de la diversité des expressions culturelles, la démocratie et la citoyenneté, la cohésion nationale et le développement global et durable. Les recherches en sciences sociales tendent d'ailleurs à confirmer cette sorte d'extension des enjeux et finalités. Comme le disent depuis de nombreuses années nos amis allemands : *Kulturpolitik ist Gesellschaftspolitik*.

Les acteurs de la politique culturelle sont devenus beaucoup plus nombreux : à côté de l'Etat, nous avons aujourd'hui non seulement d'autres acteurs du secteur public, telles que les régions, les villes et les communes, mais aussi des acteurs souvent très dynamiques tant du secteur privé (entreprises, industries culturelles, médias, etc.) que du secteur civil (associations, fondations et réseaux culturels).

De nouveaux enjeux, tels que la mondialisation, le développement des tech-

nologies de l'information et de la communication (et les changements qu'elles provoquent dans l'acte de créer, de produire et de « consommer » la culture), l'apparition progressive d'une société du savoir et de la connaissance, la diversité culturelle, les transformations de l'Etat-Providence, le développement durable, les crises financière, économique et sociale, les migrations, etc., nous obligent aujourd'hui à refonder les politiques culturelles, en redéfinissant les finalités et objectifs, en reformulant le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics en matière culturelle, en adaptant nos infrastructures et équipements culturels aux nouvelles attentes et demandes (p.ex. à travers des friches industrielles et urbaines ou la mise en place de lieux culturels de proximité).

Ce qui importe vraiment dans une politique culturelle – peut-être encore davantage que la finalité générale d'émancipation du citoyen et les actions concrètes concernant le cadre législatif et réglementaire de la création et de la production artistique, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel et le soutien à la création et à la diffusion artistiques –, ce sont les processus mis en place pour permettre aux artistes et acteurs culturels de s'impliquer dans les processus décisionnels et dans l'action culturelle proprement dite. D'où la nécessité de prévoir des espaces publics de rencontre, d'échange et de proposition, pour participer à la politique culturelle, ainsi que des lieux ouverts et transparents d'évaluation de la politique culturelle, p.ex. au Parlement.

Pour un Joseph Beuys, « chaque personne est un artiste ». Ce qu'il voulait dire par là, c'est d'une part qu'il y a une concertation créative entre la société et la politique et que, d'autre part, l'acte créatif, l'art en action, peut être plus important que l'œuvre d'art elle-même. Dans le même sens, je voudrais dire que chaque citoyen, quel que soit son statut social ou sa formation académique, peut apporter ses compétences à la formulation des savoirs et à la mise en place d'une politique culturelle.

Si j'insiste tellement sur la nécessité de tels espaces publics d'échange, de confrontation et de dialogue, c'est que plusieurs déviations me semblent guetter aujourd'hui les politiques culturelles : une renationalisation des cultures (notamment dans les pays de l'Europe centrale

et orientale) ; une instrumentalisation de la culture au service d'autres finalités ; un accaparement des politiques par les managers culturels, les « ingénieurs culturels » et les bureaucrates.

Aujourd'hui

La situation aujourd'hui, 35 ans après, est évidemment radicalement différente. Nous avons été deux fois « capitale européenne de la culture », en 1995 et en 2007, et ces deux années ont fait « exploser » l'offre culturelle et enrichi, de manière très significative, notre infrastructure culturelle. L'intérêt des publics pour la culture s'est développé, même si quelque 80 % de la population ne « pratiquent » guère une activité artistique ou culturelle. La vie artistique et culturelle s'est professionnalisée et le statut d'intermittent du spectacle permet à nombre d'artistes de vivre de leur activité artistique. Les infrastructures culturelles se sont développées, tant à Luxembourg-Ville que dans le reste du pays. Enfin, les budgets culturels, tant au niveau de l'Etat que de certaines villes, ont atteint un niveau que peuvent leur envier les pays voisins. Toute « nouvelle » politique culturelle peut donc se (re)fonder sur des bases saines.

Comme je l'ai dit plus haut, la définition d'une politique culturelle ne saurait être l'œuvre d'un individu ou d'une équipe au ministère. Elle doit résulter d'un processus collectif, ouvert et inclusif, à travers des Etats généraux de la Culture.

Ces précisions étant faites, plusieurs chantiers qui me tiennent plus particulièrement à cœur, pourraient être engagés assez rapidement :

- Définir les finalités et objectifs de la politique culturelle :
 - Il y a évidemment les objectifs « génériques » que sont l'accès à la culture, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, le soutien des arts et des artistes, dans leur création et dans la diffusion des œuvres, la promotion du dialogue interculturel.
 - Mais il y a, aussi, la promotion de l'émancipation et de l'*empowerment* de tous les citoyens, et notamment des plus faibles parmi eux ; à travers les expressions artistiques et culturelles, la politique culturelle doit aider le citoyen à devenir plus autonome, à dé-

couvrir et à faire ressortir la créativité qu'il a en lui, à favoriser la participation et la solidarité citoyennes.

- Faire une analyse SWOT (forces et faiblesses ; risques et opportunités) de l'actuelle politique culturelle. Le *Forum Culture(s)*, en coopération étroite avec des experts étrangers et l'équipe du ministère, pourrait produire une telle analyse. Sur la base de cette analyse, le Luxembourg pourrait enfin participer au programme des *Cultural Policy Reviews* du Conseil de l'Europe et prendre sa place dans le « Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe » (programme auquel participent entre-temps plus de quarante pays européens). Dans ce contexte, il me semble important que l'Etat – et notamment le ministère de la Culture – redéfinisse ses attributions et compétences et se recentre sur l'essentiel : soutenir financièrement le patrimoine et la création/diffusion ; sur la base des droits culturels, « gérer » la diversité culturelle ; soutenir les plus faibles ; veiller au cadre législatif et réglementaire. Par contre, l'Etat devrait se retirer de toute fonction de gestion d'équipements et d'infrastructures.

- Parallèlement à cet exercice, demander un audit financier et organisationnel du ministère de la Culture, afin d'en améliorer l'efficacité et la gouvernance.

- Ouvrir les artistes et les acteurs culturels à la discussion culturelle qui se fait dans nombre de pays au sujet de la politique culturelle et faire en sorte que le Luxembourg y participe activement. Je

reste quand même surpris en constatant combien peu on discute chez nous de thèmes tels que : la culture et les technologies de l'information et de la communication, l'économie créative et les cités créatives, *Knowledge Management* et *Knowledge Sharing*, les *care policies*, *community arts*, gouvernance, *kulturelle Bildung*, culture et développement durable, « *fair culture* », les artistes dans l'économie solidaire,...

Ce que tout le secteur culturel me semble attendre, dans les semaines à venir, c'est que Mme Octavie Modert précise, après le discours sur l'état de la nation, quelles seront les priorités du ministère de la Culture dans les années qui viennent, en termes d'infrastructures (quid, p.ex., des projets de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales ?). A partir de là, tout le secteur pourrait engager une réflexion en profondeur sur les modifications à apporter en matière de gestion culturelle, sur les synergies à développer en matière de production et de diffusion, sur un « modèle de développement culturel durable ».

Demain I

A plus longue échéance, il faudrait établir une stratégie pour la gestion de la diversité culturelle et « l'intégration culturelle » tant des résidents étrangers que des frontaliers. Nous pourrions constituer un laboratoire extraordinaire pour le développement culturel de tous ceux qui vivent et travaillent au Luxem-

• La culture comme droit de l'homme. Article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948) :

« 1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

• La culture comme droit culturel. Article 5 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) :

« Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...) Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociaux et interdépendants. »

bourg et faire en sorte que la présence au Luxembourg d'une centaine de cultures différentes devienne un enrichissement pour notre identité et un instrument extraordinaire au service de notre coopération avec d'autres cultures en Europe et dans le monde. Dans ce contexte, le ministère devrait veiller à la réalisation des différents engagements qu'il a pris, tant à travers la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), qu'à travers l'Agenda européen de la Culture (UE 2007) et favoriser la mise en place, comme cela s'est déjà fait dans nombre de pays, d'une « coalition de la diversité culturelle ».

Et il faudrait définir, négocier et formaliser des stratégies communes, sur base de conventions pluriannuelles, avec certains ministères. Je pense notamment au :

- ministère de l'Éducation nationale : ce que la démocratisation culturelle était dans les années 1970 et 1980, c'est aujourd'hui la *kulturelle Bildung*. La *Enquête-Kommission* en Allemagne (*Kultur in Deutschland*) y a consacré la majeure partie de son rapport et de ses recommandations. Développement culturel et éducation doivent aller de pair. De même, il nous semble indispensable de développer l'« offre » en matière d'éducation permanente et de formation citoyenne (p.ex. grâce à des *Volkshochschulen* et des universités populaires), au service d'un citoyen plus émancipé et d'une démocratie plus efficiente ;

- ministère de l'Économie : la stratégie de Lisbonne et Europe 2020 (stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive) auront plus que jamais besoin d'une économie culturelle et créa-

tive forte, susceptible de « booster » la croissance et de relancer la dynamique économique par la créativité et l'innovation culturelles ;

- ministère de la Famille et de l'intégration : le lancement commun, par les ministres de la Culture et de la Famille, du *Kulturpass* est sans doute un premier pas dans la bonne direction, mais seulement un premier pas. Trop de gens restent exclus de la culture pour des raisons sociales, alors que chacun est porteur de richesses dont notre communauté a besoin pour avancer. Il est important de développer, p.ex. autour des *community arts*, de *Soziokultur* et de *Care Policies* des stratégies inclusives permettant à chacun de vivre, s'il le souhaite, son droit à la culture ;

- ministère des Affaires étrangères : certes, nous ne pourrions pas développer un réseau d'instituts culturels comme la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Mais nous pourrions faire de la culture le 3^e pilier de nos relations extérieures, au même titre que la diplomatie politique ou les relations commerciales. Une « Agence de la coopération culturelle » pourrait promouvoir les échanges artistiques, les « confrontations » de nos artistes et intellectuels avec le reste du monde, la participation de nos acteurs culturels dans les grands réseaux européens et mondiaux. Elle pourrait aussi aider la ministre de la Coopération et de l'action humanitaire à développer les dimensions culturelles dans nos programmes de développement ;

- ministère du Développement durable et des Infrastructures : la culture doit avoir pleinement sa place dans le développement durable, au même titre que l'économie, le social ou l'environnemental. L'objectif d'émancipation culturelle dont nous avons parlé plus haut ne peut pas être atteint seulement par des actions événementielles et par une « culture de l'instant », aussi intéressantes et conviviales soient-elles. Les actions en profondeur, à moyen et à long terme, sont vitales pour le développement culturel, mais aussi pour rendre le développement humain plus équitable, plus viable et plus vivable ;

- d'autres ministères pourraient évidemment être cités ici, comme le ministère de la Santé, le ministère du Travail et de l'économie solidaire, le ministère du Tourisme ou le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. A vrai dire, tout

« Ces bonnes intentions »

Forum Culture(s) veut veiller à ce que le gouvernement tienne ses promesses.

En 2007, une quarantaine d'acteurs culturels luxembourgeois avaient lancé une nouvelle plate-forme, *Forum Culture(s)*. D'après le site Internet www.forumcultures.lu, son but serait d'« essayer de replacer la culture au centre du débat politique ». Raymond Weber, l'un des fondateurs de *Forum Culture(s)*, récuse pourtant la caractérisation de « lobby » : « nous souhaitons garder notre caractère informel, du moins pour le moment ». *Forum Culture(s)* se voit essentiellement comme un espace d'échange d'idées et d'expériences. Une force propositionnelle en matière de politique culturelle, en somme.

S'inspirant du pacte écologique de Nicolas Hulot élaboré pour les élections présidentielles françaises, *Forum Culture(s)* lance en 2008 son « pacte culturel », qui sera soumis aux partis politiques en lice pour les législatives du 7 juin 2009. À l'exception du KPL, tous les partis, y compris l'ADR et les deux partis du gouvernement passé et présent, signent les revendications contenues dans le pacte. Revendications que Josée Hansen considérait comme « assez abstraites et générales dans leur majorité ». Octavie Modert, de son côté, parlait d'un « grand et exceptionnel document », tout en ajoutant que la plupart des mesures proposées auraient déjà été mises en œuvre. Sans surprise donc, un bon nombre des propositions du Pacte culturel étaient reprises dans le Programme gouvernemental Juncker-Asselborn II.

Revenant, une année plus tard, sur les engagements pris par le gouvernement, Raymond Weber se montre quelque peu dépité : « On ne voit pas la traduction de ces bonnes intentions en actions concrètes. » Puis de relativiser : « Mais bon, il faut rappeler qu'une législature porte sur cinq ans et on ne peut pas juger une politique culturelle après moins d'un an. » *Forum Culture(s)* compte lancer un monitoring en matière de politique culturelle. De même, on projette la tenue des Assises culturelles qui devront permettre, selon Raymond Weber, « à tous les artistes et acteurs culturels de se prononcer sur la manière de relever un double défi : comment faire face à la crise financière prévisible du secteur culturel ? Comment impliquer les artistes et acteurs culturels dans la sortie de crise et la mise en place d'un modèle de développement durable ? » En lançant un débat avec la société politique et civile, les Assises permettront aussi de décloisonner le secteur culturel, espère Raymond Weber.

BeThom

ministère devrait intégrer la dimension culturelle et de développement humain.

Demain II

Mais le ministère de la Culture ne doit pas rester le seul acteur à définir une politique culturelle. A mon avis le *Forum Culture(s)* pourrait fort bien jouer le rôle d'un partenaire critique et solidaire.

Réunissant de manière très ouverte et libre des artistes et acteurs culturels de la société civile, il constitue sans doute la seule plate-forme dont nous disposons au Luxembourg pour échanger, pour discuter à fond les enjeux de la politique culturelle, pour faire des propositions au ministère de la Culture au-delà des revendications catégorielles, pour aider à situer la politique culturelle au sein de notre société, pour nous relier dans nos problématiques à ce qui se passe aux niveaux européen et international.

Il est évident que le *Forum Culture(s)* qui se fonde pour le moment sur le bénévolat de ses membres, pourrait faire encore plus à condition de disposer d'une infrastructure secrétariale minimale et d'une coopération avec un centre de recherche sur les politiques culturelles (dans le cadre ou en coopération avec un CRP ou l'Université du Luxembourg, p.ex.). Par ailleurs, avec un budget de base, il pourrait lancer une opération de « Livre blanc » sur la culture au Luxembourg, organiser des Etats Généraux de la Culture, lancer un « *Kulturentwicklungsplan* » tant au niveau national qu'au niveau de l'une ou l'autre région et prévoir des conférences et actions de sensibilisation au service d'un développement culturel global. Enfin, il serait plus que souhaitable que le *Forum Culture(s)* réfléchisse sur l'impact de la crise économique sur les équipements, structures, programmes culturels et gouvernance (et sur les restructurations et refondations qu'il faudrait entreprendre) de nos institutions culturelles, tout comme il serait bon qu'il précise ce que la culture et la politique culturelle peuvent apporter à une société en transition vers un autre modèle de développement, plus solidaire et plus durable.

Si je viens d'exprimer quelques attentes en termes d'infrastructure et de financement, il me semble indispensable, par contre, que le *Forum Culture(s)* conserve pleinement son indépendance par rapport aux pouvoirs publics. Tout



comme il me semble indispensable que le *Forum Culture(s)* s'ouvre aux autres forces vives de notre société : je pense, notamment, aux syndicats et au secteur économique.

Enfin, il serait souhaitable que le *Forum Culture(s)* participe pleinement aux discussions culturelles qui se font partout en Europe et dans le monde, notamment sur la base de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur des concepts tels que : diversité culturelle et dialogue interculturel, citoyenneté et gouvernance culturelles, culture et développement (durable), *arts community* et *community development*, économie et cités créative, *kulturelle Bildung*.

Concernant les suites du Pacte culturel : même si le Pacte culturel n'avait pas intégré les crises économique et social que nous commençons à connaître aujourd'hui dans notre pays, l'essentiel de ce qui y est dit reste pleinement valable. Comme certaines idées et propositions du Pacte culturel sont reprises dans le programme gouvernemental, il me semble souhaitable que le *Forum Culture(s)* fasse, dans les meilleurs délais et de manière régulière, un *monitoring* des deux textes (Pacte culturel et partie culturelle du programme gouvernemen-

tal) et qu'il puisse en discuter, à intervalles réguliers, avec la ministre concernée.

D'autres chantiers pourraient être définis ici. Mais, pour conclure, résumer et revenir à l'essentiel :

Il est important de refonder la politique culturelle au Luxembourg, pour en faire un secteur dynamique et pour signifier la dimension culturelle du développement dans les autres départements ministériels ;

Cette refondation ne peut pas se faire sans une implication des artistes et des acteurs culturels, à travers des organisations et réseaux professionnels, des forums de la société civile, des associations artistiques et culturelles et les représentations de nos concitoyens étrangers ;

Une telle refondation exige aussi une transformation du ministère de la Culture et sans doute un changement de gouvernance dans nombre de nos institutions et centres culturels. ♦

¹ Les semaines de la culture sont destinées à démocratiser la culture, en étendant l'offre culturelle à tout le pays et en permettant aux créations et aux productions locales et régionales, non seulement de se confronter à des productions d'autres régions et d'autres pays, mais aussi à se développer, à se faire connaître et à s'enrichir.